

Séance du 8 septembre 2016

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

Approuve, à l'unanimité, le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel due au titre de l'année 2016. Pour l'année 2016, le montant de la redevance s'élèverait à 184 € au regard des données fournies par GRDF.

Décide, à l'unanimité des membres présents, une revalorisation de 1 % de la redevance assainissement pour l'année 2017 et fixe les tarifs de la façon suivante :

Abonnement annuel : 56,00 € HT Prix du m3: 1,0930 € HT

Forfait annuel pour les usagers alimentés par un puits : 25 m3 par personne

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la restitution de la retenue de garantie d'un montant de 1 384,50 € à l'entreprise MAILLAUD-PAILLEREAU de Chantonay. Cette dernière n'est pas intervenue suite à des travaux de mal façon de 2004 dans la salle des fêtes, malgré plusieurs relances.

Décide de participer à l'opération « nettoyons la nature ». Cette opération sera faite du 23 au 25 septembre 2016 avec les enfants de l'école au cours des Temps d'Accompagnement Péri-scolaire.

Décide le changement de photocopieur, choisi la proposition de la société BOUTIN SAS de Fontenay-le-Comte pour un contrat de location d'un loyer trimestriel de 194,40 € et d'un contrat de maintenance moyennant un coût unitaire à la page A4 noir et blanc de 0,0045 € HT et un coût unitaire à la page A4 couleur de 0,045 € HT.

Définit le déroulé de l'inauguration de l'école qui est prévue le vendredi 16 septembre à 16 heures.

Prend acte du compte-rendu du déroulement de l'enquête publique qui s'est tenue du 18 juillet au 18 août 2016 sur la modification du PLU (pour permettre la vente de l'école de Pareds) et la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet (pour l'extension des carrières).

Accepte de conclure une convention d'occupation précaire de l'école de Pareds avec Monsieur et Madame SIREAU, à titre gratuit, en leur précisant qu'aucuns travaux ne peuvent être réalisés sur les bâtiments avant l'achat officiel.